



## Newsletter 9/2022 de l'EICom

---

Berne, le 28 septembre 2022

### **Communication : imputabilité des coûts de la cybersécurité**

Avec l'avancée de la numérisation, les réseaux électriques sont de plus en plus contrôlés et surveillés par des technologies de l'information et de la communication intelligentes. Cela accroît le risque que la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité des données soient compromises. Dans les cas extrêmes, un cyberincident peut entraîner une panne de courant à grande échelle avec de graves conséquences. La cybersécurité est donc un facteur déterminant de la sécurité de l'approvisionnement en électricité.

Les gestionnaires de réseau sont tenus de pourvoir à un réseau sûr, performant et efficace (art. 8, al. 1, let. a, LApEI). Selon l'EICom, cette responsabilité inclut la protection contre les cyberrisques. Même en cas de cyberincident, les gestionnaires de réseau doivent être en mesure d'assurer la fourniture d'électricité aux fournisseurs en aval et aux consommateurs finaux. La stabilité du système suisse ne doit pas être menacée par un tel incident.

En tant que régulateur, l'EICom attend donc des gestionnaires de réseau qu'ils appliquent les documents de la branche « ICT Continuity », « Manuel protection de base pour les technologies opérationnelles de l'approvisionnement en électricité » et « Directives pour la sécurité des données des systèmes de mesure intelligents » de l'Association des entreprises électriques suisses. Cette mise en œuvre doit être efficace et tenir compte des risques. Les coûts sont imputables au sens de l'art. 15 LApEI.

La communication de l'EICom du 30 août 2022 vise à clarifier les éventuelles incertitudes concernant l'imputabilité et à contribuer ainsi à une mise en œuvre rapide des mesures de cybersécurité.

[Communications](#)

### **Publication des tarifs 2023**

L'EICom a publié les tarifs 2023 le 6 septembre sur son site Internet concernant les prix de l'électricité. En 2023, les prix de l'électricité dans l'approvisionnement de base vont fortement augmenter pour une partie des ménages. Un ménage type paiera l'année prochaine 26,95 centimes par kilowattheure (ct/kWh, valeurs médianes), ce qui correspond à une hausse de 5,77 ct/kWh (+ 27 %). Toutefois, les différences peuvent être beaucoup plus importantes au niveau local.

[Site de l'EICom concernant les prix de l'électricité](#)  
[Communiqué de presse](#)

## Inscription au Forum EICom 2022

Cette année, le Forum EICom aura lieu le vendredi 18 novembre 2022, au SwissTech Convention Center à Lausanne. Nous nous réjouissons des présentations et des discussions enrichissantes qui auront lieu à cette occasion sur le thème « Gestion des risques dans le secteur de l'énergie ».

Voici le programme :

13 h 00	Arrivée des participants Café + snack	
13 h 30	Mot de bienvenue	Président de la Commission Werner Luginbühl
13 h 35	Exposé EICom	Vice-présidente de la Commission : Laurianne Altwegg
14 h 00	Premier exposé : Marché de l'électricité et risques géopolitiques	PD Dr Marcus Keupp, économiste militaire EPF Zurich
14 h 30	Exposé d'introduction concernant les cyberrisques	Membre de la commission Sita Mazumder
14 h 35	Deuxième exposé : Les cyberrisques : tous les cas de figure – Best Practice to Worst Case	Stefano Bracco, spécialiste en cybersécurité ACER
15 h 00	Pause	
15 h 30	Introduction de la table ronde : Gérer les risques liés aux prix de l'énergie sous différents angles	Alain Creteur, CEO de Stahl Gerlafingen et Antje Kanngiesser, CEO d'Alpiq
15 h 45	Table ronde : Gestion des risques dans le secteur de l'énergie	Participants : tous les intervenants + membre de la commission Felix Vontobel  Animation : membres de la commission Katia Delbiaggio, Andreas Stöckli
16 h 15	Conclusions et perspectives	Directeur du secrétariat technique de l'EICom Urs Meister
16 h 30	Apéritif de réseautage	

Vous pouvez vous inscrire au Forum EICom dès à présent.  
Nous nous réjouissons de votre participation !

[Inscription](#)

**Communication « Hausse des prix de l'électricité : questions et réponses sur l'adaptation des tarifs de l'énergie électrique en cours d'année, sur l'approvisionnement de remplacement et sur la rétribution de reprise de l'électricité » – Mise à jour du 20 septembre 2022**

Dans sa communication du 7 décembre 2021, le secrétariat technique de l'EiCom a publié pour la première fois des réponses à différentes questions soulevées par les gestionnaires de réseau de distribution, les consommateurs et les producteurs dans le contexte de la hausse des prix de l'électricité. Outre l'admissibilité de l'adaptation des tarifs de l'électricité en cours d'année et du retour dans l'approvisionnement de base, cette communication portait également sur l'applicabilité de la méthode du prix moyen aux coûts de l'approvisionnement de remplacement et sur les répercussions de la hausse des prix d'achat de l'électricité sur la rétribution de reprise de l'électricité.

Depuis lors, la communication est actualisée et complétée régulièrement, compte tenu des évolutions du marché et des demandes reçues. La dernière mise à jour date du 20 septembre 2022 et aborde notamment des questions supplémentaires relatives à l'approvisionnement de remplacement ainsi qu'aux délais de changement en lien avec la rétribution de reprise de l'électricité.

[Communications](#)

### **Informations sur le projet EDES : enregistrement sur le portail eGovernment**

L'EiCom a décidé de remplacer le système de livraison des données en vigueur par une variante plus moderne et plus efficace. C'est dans ce but qu'elle a lancé le projet EDES (Système de livraisons des données de l'EiCom). Les formulaires ont déjà été remplacés par des formulaires en ligne. La prochaine étape consistera à remplacer l'actuel portail des gestionnaires de réseau par la plateforme eGovernment du DETEC. La mise en service du nouveau portail est prévue pour début novembre. Cette étape mettra ainsi un terme au projet EDES de l'EiCom.

Dans le cadre de la migration du système électronique de livraison de données EDES vers le nouveau portail eGovernment, il est nécessaire que tous les utilisateurs enregistrés comme personnes de contact de leur entreprise dans l'ancien portail des exploitants de réseau s'enregistrent dans le nouveau portail eGovernment d'ici fin septembre. L'inscription ne prend que quelques minutes et est très simple. Les utilisateurs concernés ont reçu il y a quelques semaines un courriel ou un courrier contenant des instructions supplémentaires à ce sujet.

Les prochaines étapes pour les enquêtes de l'EiCom seront la mise en service du nouveau portail en octobre ; à partir de novembre, les formulaires Taux de changement et Interruptions d'approvisionnement seront disponibles pour la première fois sur le nouveau portail. Vous recevrez de plus amples informations à ce sujet à une date ultérieure.

[Portail eGovernment](#)

#### **Renseignements :**

Antonia Adam, Médias et communication  
Commission fédérale de l'électricité EiCom  
Secrétariat de la commission  
Christoffelgasse 5  
CH-3003 Berne  
Tél. +41 58 466 89 99  
[antonia.adam@elcom.admin.ch](mailto:antonia.adam@elcom.admin.ch)  
[www.elcom.admin.ch](http://www.elcom.admin.ch)